

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2024 N°099**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil
A l'occasion du spectacle de l'association Aco m'Agrado
Du vendredi 11 octobre 2024 au 12 octobre 2024

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le déroulement du spectacle de l'association Aco m'Agrado, qui a lieu le samedi 12 octobre 2024, et afin de permettre le stationnement de deux véhicules de l'association avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 11 octobre 2024 à 20h00 au samedi 12 octobre 2024 à 18h00 sur deux places de parking situées avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil, à l'exception des véhicules de l'association Aco m'Agrado.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

04 OCT. 2024

LE MUY, le 3 octobre 2024

Le Maire,

Liliane Boyer
Liliane BOYER

